

Le bibliothécaire sur le marché du travail

Ginette Gauthier, Monique Parent, Lise Lachance et Denis Plante

Volume 19, numéro 2, juin 1973

Bibliotechnique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055814ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055814ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Les auteurs font une analyse de la situation actuelle du bibliothécaire sur le marché du travail au Québec. En première partie, ils tracent l'histoire des premières promotions en tenant compte des facteurs conflictuels, sans oublier les conditions salariales. La seconde partie se veut, avant tout, une description des plus objectives des tâches actuelles remplies par les bibliothécaires et des conditions de travail inhérentes à cette situation.

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gauthier, G., Parent, M., Lachance, L. & Plante, D. (1973). Le bibliothécaire sur le marché du travail. *Documentation et bibliothèques*, 19(2), 76–79.
<https://doi.org/10.7202/1055814ar>

Le bibliothécaire sur le marché du travail

Ginette Gauthier

Collège de Limoilou

Monique Parent

Institut national de la recherche scientifique (Urbanisme)

Lise Lachance

École des Hautes Études Commerciales

Denis Plante

Université de Montréal (Archives)

Les auteurs font une analyse de la situation actuelle du bibliothécaire sur le marché du travail au Québec. En première partie, ils tracent l'histoire des premières promotions en tenant compte des facteurs conflictuels, sans oublier les conditions salariales. La seconde partie se veut, avant tout, une description des plus objectives des tâches actuelles remplies par les bibliothécaires et des conditions de travail inhérentes à cette situation.

Le présent article a été rédigé par des bibliothécaires actuellement sur le marché du travail. Il ne couvre pas bien sûr tous les cas, et n'est pas non plus un relevé précis de la situation, les données qui ont servi à le rédiger ayant été fournies par un nombre relativement restreint (mais, croyons-nous, assez représentatif) de bibliothécaires lors de quelques réunions régionales du Comité des bibliothécaires tenus depuis février dernier.

HISTORIQUE DU COURS

Les premières promotions

A l'arrivée des premiers bibliothécaires sur le marché du travail, l'employeur était plutôt mal préparé à les recevoir: on ne savait pas trop quoi faire de cette nouvelle catégorie d'employés, faute d'informations pertinentes sur le contenu et l'utilité du cours qu'ils avaient suivi.

Bien sûr, si le ministère de l'Éducation avait souscrit à l'idée de créer cette option au niveau du cegep, c'est sûrement qu'on était convaincu de la nécessité d'avoir, dans les bibliothèques, un personnel capable d'assumer les opérations techniques de façon adéquate: les bibliothécaires avaient dû d'abord former tous leurs employés sur place à titre individuel; puis, sous l'initiative de Raymond

Boucher, furent créés les stages d'été en bibliothéconomie qui connurent un vif succès. Les besoins en personnel qualifié étaient importants, il était donc pleinement justifié de songer à créer un programme d'études post-secondaires en bibliothéconomie, suivant en cela l'exemple des Américains et des Anglo-canadiens.

On inclut donc une option intitulée "Bibliothèque" dans l'éventail des possibilités offertes dans les cegep. La première expérience de cours à plein temps en ce domaine a été tentée au collège de Jonquière, dès septembre 1966. En août 1968, pour la première fois, cette nouvelle catégorie de travailleurs arrivait sur le marché du travail. Les emplois ne manquaient pas: ils étaient 17 pour les remplir. L'année suivante, 18 autres vinrent s'y ajouter, et on autorisa d'autres cegep à dispenser le cours.

Dès ce moment, les diplômés et étudiants en bibliothéconomie se rendirent compte que le milieu des bibliothèques, s'il connaissait leur existence, n'était pas, par contre, très renseigné sur leurs capacités. On a souvent affecté des bibliothécaires exclusivement au prêt, au classement des fiches, à la préparation des envois à la reliure ou à la préparation matérielle, avant de se rendre compte qu'ils étaient en mesure de fournir davantage. C'est là une lacune assez grave, qui en a frustré plusieurs. Malgré les essais de sensibilisation de la part des responsables des cours, les personnes sachant ce qu'est un bibliothécaire n'étaient pas légion, et on publiait même des choses assez farfelues sur cette option qu'on connaissait peu ou pas du tout. Nous ne citerons, qu'à titre d'exemple, ce texte savoureux paru dans le défunt *Vie et Carrière*, en mars 1970:

"Il n'y a, actuellement aucun bibliothécaire ou bibliothécaire diplômé sur le marché du travail [...] Par sa formation et son expérience, il (le bibliothécaire) peut fournir un travail efficace à un salaire moindre que le bibliothécaire diplômé. Cette réduction de coût pour les commissions scolaires joue en faveur des bibliothécaires".¹

Situation conflictuelle avec les personnes travaillant déjà dans les bibliothèques

En fait, l'opinion que le bibliothécaire vi-

1. Madeleine Lévesque, "Bibliothèque: Y en a pas: y en faut," *Vie et Carrière*, vol. 5, no 7 (mars 1970), 76.

sait à occuper les postes des bibliothécaires ou à déloger les personnes ayant acquis leur expérience de façon pragmatique était assez répandue.

Nous ne saurons sans doute jamais les raisons qui ont provoqué la naissance de ce mythe: sans doute faudrait-il se référer à la sécurité d'emploi précaire à laquelle on soumettait souvent les bibliothécaires et autres employés des bibliothèques, à cause du fait que le syndicalisme était un phénomène relativement nouveau dans ce secteur d'activité. Bref, cette mentalité fut forcément longtemps la nôtre, mentalité de lutte pour la survie dans un monde où l'employé est pratiquement à la merci du bon vouloir de l'employeur qui, effectivement, doit viser à un rendement maximum avec un minimum de dépenses.

Notre objectif n'étant pas de nous livrer à une étude sociologique (et d'ailleurs notre compétence ne nous le permet pas) contentons-nous de souligner que la situation conflictuelle latente ou manifeste entre les personnes en place et les bibliothécaires ne facilitait pas l'intégration de ceux-ci dans le monde du travail et les portait à l'agressivité.

Conditions salariales

Quant aux conditions salariales faites aux bibliothécaires, elles variaient légèrement d'une bibliothèque à une autre (on cite le cas de bibliothécaires ayant commencé à travailler au salaire annuel de \$4,000, alors que d'autres auraient obtenu \$6,500).

Que dire encore, sinon que les bibliothécaires ne savaient pas trop eux-mêmes où se situer, tellement les politiques à leur égard étaient disparates, quand elles ne brillaient tout simplement pas par leur absence.

SITUATION ACTUELLE

Tâches du bibliothécaire en général

Aujourd'hui, on retrouve des bibliothécaires dans toutes les catégories de bibliothèques. Tâchons donc de voir le genre de travail auquel ils sont affectés,² en général, et dans les différents milieux de travail (voir tableau).

Dans l'ensemble, on reconnaît au biblio-

2. Rappelons que les faits rapportés sont basés sur l'échantillonnage mentionné dans la présentation.

TACHES

	Elémentaires	Secondaires	Secondaires (Serv. des biblio.) Collégiales	Universitaires Publiques	Spécialisées et de recherche
Prêt (resp.)	x		x		
Prêt (préposé)		x		x x x	
Aide au lecteur	x x		x x	x x x	
Référence			x	x x	
Périodiques (resp.)	x x	x x	x x	x x	
Pré-catalogage			x x	x x	
Comptabilité					
Catalogage			x x	x x x	
Vedettes-matière			x x	x x x	
Budget					
Classification			x x	x x	
Acquisitions	x x	x x	x x	x x x	
Recherches bibliogra.		x	x x	x x x	
Administration					
Surveillance	x x		x		
Heure du conte				x	
Classement de fiches	x x	x x	x x	x x x	
Vérification du class.	x x	x x			
Dactylographie	x x	x			x
Audiovidéothèque (resp.)			x x		x
Préparation matérielle	x x			x x x	
Audiovidéothèque (prép.)			x x		
Choix				x	
Prêt entre biblio.			x		x
Inventaire	x x	x x	x x	x x x	
Périodiques (préposé)			x x	x x x	

technicien son aptitude à assumer le prêt, l'aide au lecteur, le pré-catalogage, le catalogage, les acquisitions, les recherches bibliographiques, le classement des fiches et la vérification du classement.

Tâches selon le genre de bibliothèques

Toutefois, même parmi le petit nombre de bibliotechniciens consultés, nous avons été à même de constater des disparités énormes selon les divers milieux de travail.

A certains endroits, on confie aux bibliotechniciens des tâches de niveau nettement administratif (dans les petites bibliothèques et les centres de documentation) alors qu'ailleurs, on hésite à leur confier même des fonctions comme le catalogage ou le traitement des documents audio-visuels, tâches qui, pourtant, s'inscrivent directement dans la ligne de leur formation.

A ce propos, il y aurait sans doute lieu ici de rappeler ce à quoi visent les cours de bibliotechnique. Ainsi qu'il est dit dans l'annuaire de la DIGEC,

“Les cours généraux, qui se veulent une ouverture sur les principales disciplines du savoir, devraient lui permettre d'effectuer avec plus de facilité le catalogage et la classification des ouvrages courants et le rendre plus utile dans sa fonction de service auprès du lecteur.

Les cours de spécialité le prépareront plus directement aux opérations techniques qu'il devra effectuer en situation de travail: achats, catalogage, classement de fiches, et l'initieront aux divers services d'une bibliothèque, comme ceux du prêt et l'aide au lecteur.

Enfin certains cours de relations humaines, d'organisation matérielle et de relations de travail devraient lui permettre d'assumer des responsabilités de direction de personnel et d'évoluer avec aisance dans un monde du travail de plus en plus complexe.

Le bibliotechnicien est celui qui possède suffisamment de connaissances techniques en bibliothéconomie pour remplir les tâches nécessaires à l'organisation et au fonctionnement techniques de la bibliothèque.”³

Limites imposées vs possibilités

Pour atteindre cet objectif, on fait suivre à l'étudiant des cours théoriques de 45 heures chacun, généralement complétés par un nombre équivalent d'heures de travaux pratiques supervisés; il ne faut pas oublier que c'est l'aspect *technique* des opérations ayant cours dans une bibliothèque que le diplômé doit être capable d'assumer.

3. Ministère de l'Éducation du Québec, *Annuaire de la DIGEC, 1972-73*, 3-240.

Les cours suivis portent donc sur les différents genres de bibliothèques (*Introduction* (90h.) et *La Bibliothèque dans le milieu* (54h.)), sur chaque service d'une bibliothèque (*Prêt, réparation, animation* (90h.)), *Classification: Dewey* et *vedettes-matière* (90h.), L.C. et autres systèmes (90h.), *Audio-visuel* (90h. incluant manipulation des appareils et traitement de la documentation), plus un cours de *Relations de travail, tenue de bureau et comptabilité* (90h.). Pour finir, deux cours de dactylographie (45h. chacun) et deux travaux de recherches, le tout complété par un stage de quinze semaines dans trois bibliothèques différentes et, bien sûr, des cours de formation générale en français, philosophie, histoire, sociologie, géographie, anglais, etc. au même titre que tout étudiant de cegep du secteur professionnel.

D'après la nature, le contenu et l'orientation des cours, le diplômé en bibliotechnique a donc normalement une bonne vue d'ensemble du monde des bibliothèques. De plus, des connaissances générales et quelque 1020 heures de technique bien assimilée en font, à ce jour, la catégorie de personnel la plus apte à assumer les opérations techniques d'une bibliothèque.

C'est là un potentiel qui semble encore mal exploité ou méconnu de la part de certains employeurs.

Si on parlait précédemment de la tentation d'utiliser le bibliotechnicien comme du “cheap labor” pour évincer les bibliothécaires, il y a également danger de verser dans l'excès contraire.

Ainsi engager un bibliotechnicien dans une commission scolaire et le limiter à la surveillance des élèves et/ou au prêt de documents nous apparaît d'un illogisme flagrant. A moins que le monde de l'éducation soit tout à coup devenu assez riche pour pouvoir s'offrir des employés ayant quinze ans de scolarité, là où un commis sans formation particulière pourrait très bien se tirer d'affaires.

On nous rétorquera que les bibliotechniciens n'ont qu'à refuser ce genre d'emploi; mais, à l'heure actuelle, il est devenu extrêmement difficile pour les nouveaux diplômés en bibliotechnique de se trouver un emploi, non par manque de besoins, mais surtout à cause de la faiblesse chronique des budgets consentis aux bibliothèques.

C'est là le principal problème qui fut soulevé par certains des bibliotechniciens aux rencontres régionales: leur travail ne cadre pas toujours avec la formation reçue, soit à cause de difficultés inhérentes au milieu, soit à cause d'une méconnaissance de leur potentiel de la part de l'employeur. C'est un pro-

blème qui tend à se résorber à mesure que le bibliothécaire "fait ses preuves", mais il est encore généralisé dans les grandes bibliothèques.

Bref, le plus difficile reste encore de se trouver un emploi à la sortie du cegep. Une fois ce pas franchi, il s'agit de faire connaître sa vraie valeur.

Cette reconnaissance nous est déjà acquise légalement dans les conventions collectives, dans le cas des bibliothécaires qui sont syndiqués, et c'est un net progrès que nous nous devons de souligner. S'il existe encore des incertitudes au sujet de la place qui revient au bibliothécaire dans les différentes catégories de personnel, elles se situent au niveau local et sont essentiellement dépendantes des personnes impliquées dans chaque cas. Car, ayant admis que le bibliothécaire est celui qui assure les fonctions d'administration des services, de définition des politiques, de planification, de même que la référence, le prêt entre bibliothèques, et toutes les autres tâches se situant à un niveau strictement professionnel, on conçoit tout naturellement que les tâches techniques et, dans une certaine mesure, la mise en application des politiques établies puissent, avantageusement d'ailleurs, être remplies par un bibliothécaire, alors que le prêt, la dactylographie des fiches, la préparation matérielle, etc. seront remplies par un commis.

Reconnaissance professionnelle

Avec la création des cegep, le ministère de l'Éducation reconnaît deux niveaux d'enseignement, le général et le professionnel. L'enseignement général permettra à l'étudiant d'obtenir un grade universitaire et il deviendra, de ce fait, un professionnel.

Mais qu'advient-il des étudiants ayant complété trois années d'études (cours terminal) et que le ministère de l'Éducation appelle "techniciens professionnels"?

Pour le domaine qui nous intéresse plus précisément, on sait très bien que le bibliothécaire, dans les cadres de l'institution où il travaille, n'est pas reconnu officiellement comme un technicien professionnel. On reconnaît ses capacités, mais sa compétence professionnelle en est encore à une étape latente.

L'employeur a-t-il suivi le bibliothécaire dans son évolution comme technicien professionnel de la bibliothéconomie?

Dans les différents milieux de travail, la

progression du bibliothécaire n'a aucunement été planifiée, ou si peu. Il était relativement facile de plaire aux exigences du bibliothécaire nouvellement arrivé. Mais dès l'instant où les facteurs de motivation et de satisfaction au travail entrent en ligne de compte, il est évident que les supérieurs doivent posséder tous les atouts nécessaires devant ce bibliothécaire en évolution et animé d'un fervent désir d'avancement au sein de la profession.

Salaires

Comme les bibliothécaires par rapport aux autres professionnels (et on se demande pourquoi d'ailleurs) les conditions faites aux bibliothécaires sont les plus faibles consenties aux diplômés de cegep.

Pour des années de scolarité identiques, le technicien en informatique reçoit au départ, un salaire supérieur de \$1,200. Il est évident que les possibilités financières des bibliothécaires, à l'heure actuelle, ne peuvent être comparables à bien d'autres domaines.

Mais la nouvelle politique salariale de la fonction publique saura, du moins nous l'espérons, rétablir l'ordre. Le bibliothécaire, grade 2, échelon 1, poste que l'on attribue au débutant, devrait voir passer son salaire initial de \$5,020 (1972) à \$5,591 (octobre 1972) à \$5,926 (juillet 1973) et à \$6,282 en juillet 1974. Cette nouvelle échelle vient rehausser la moyenne générale du salaire initial qui était de l'ordre de \$5,200 pour l'ensemble du Québec. Cette reconnaissance salariale aurait avantage à être suivie au niveau des autres institutions.

CONCLUSION

"Les bibliothécaires, nouveau concept, nouveau problème." Est-ce la pensée finale des personnes concernées de même que celle de leurs employeurs? Certes non, du moins nous l'espérons.

Nous sommes conscients des postes de choix et de responsabilité que certains ont obtenus. Pourtant, certains autres n'effectuent que du pré-catalogage. Entre les deux extrêmes, on ne retrouve certes pas la majorité des bibliothécaires. Il y a donc là un déséquilibre non justifié en raison même du travail immense qui s'accomplit dans toutes les bibliothèques.

Les principaux facteurs inhérents à cette situation seraient-ils les suivants: une connaissance erronée des possibilités du bibliothécaire, un désir d'économie (côté salarial) lors de l'embauchage d'un bibliothécaire. . . ? ●